

Des badges au domicile : une nouveauté !

En partenariat avec **Lyon Métropole** et dans le respect du cahier des charges des services à la personne, nous mettons en place la télégestion mobile.

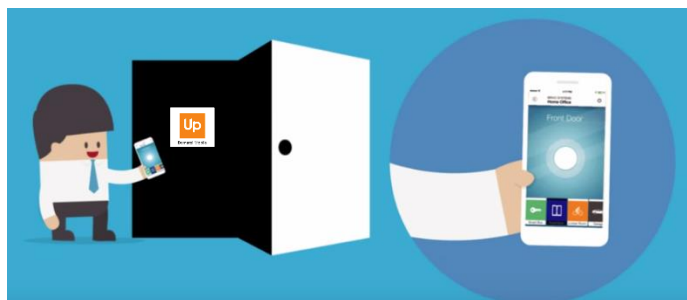
C'est le même principe que lorsque les salariés utilisaient votre téléphone pour déclarer l'heure de début et de fin.

Désormais, plus besoin d'utiliser votre téléphone, les salariés devront simplement déposer leur téléphone professionnel, fourni par Accompagn'age, sur ce badge.



Où mettre le badge ?

Il est préférable de déposer le badge près de votre porte d'entrée, à l'intérieur de votre logement.



Il ne faut pas l'installer sur la porte ou sur un endroit métallique pouvant entraver son fonctionnement.



Nous vous recommandons de le déposer sur une surface lisse, en plastique, en bois...

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.